

Commune d'ÉPINEUIL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026****Délibération n° 33-2026****Séance du 05 juin 2026**

Date de convocation :
28 mai 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre
de conseillers en exercice 15
de présents 13
de votants 15

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Tristan LEMARTINEL (pouvoir à Marilyn ORSAT), Laurence TRAORÉ (pouvoir à Maud TSCHIRHARDT).

Secrétaire de séance : Florence SODOYER

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1650 relatif à la composition des Commissions communales des impôts directs,

Considérant que la Commission communale des impôts directs (CCID) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (art 1503 du CGI)
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)
- Participe à l'évaluation des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales)

Son rôle est consultatif.

Les commissaires sont désignés par la Directrice départementale des finances publiques parmi une liste de personnes arrêtée par délibération du conseil municipal.

La commune comportant moins de 2000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la liste de 24 noms suivante :

Julie VEYRAT DAL DEGAN	Stéphane LEGRAND	Maud TSCHRIRHARDT
Matthieu PONZ	Marilyn ORSAT	Christophe CHAUTAGNAT
Florence SODOYER	Tristan LEMARTINEL	Laura JONET
Frédéric LARCHER	Laurence TRAORÉ	Vincent MAIRE
Françoise SAVIE EUSTACHE	Marilyne JOUVEY	Dominique DETOLLE
Juliette GRUHIER	Olivier GROGUENIN	Stéphanie POUSSIÈRE
Josette PFLUG	David SODOYER	Héléa DILIGENT
Christine LEGRAND	Romaric DILIGENT	Dorothée RADJEB

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN**

